

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 223-2016
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.1013

Déposée le: 21.11.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Hügli (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Stucki (Bern, PS)
Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 24.11.2016

N° d'ACE: 1446/2016 du 21.12.2016
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption et classement**



Lutte contre les fermetures d'offices de poste dans les communes bernoises

Le Conseil-exécutif est chargé d'étudier comment il pourrait s'opposer à la fermeture d'offices de poste sur le territoire cantonal, un mouvement qui entraîne une réduction du service public dans les communes. Le Conseil-exécutif produira également un rapport dans lequel il proposera des solutions pour impliquer les communes très tôt dans le processus au lieu de les mettre devant le fait accompli.

Développement :

Mercredi 26 octobre, la Poste suisse a annoncé qu'elle allait fermer entre 500 et 600 offices de poste. Et voilà qu'elle veut aussi entraîner les gouvernements cantonaux dans cette affaire. Elle s'entretiendra avec eux ces prochaines semaines. En effet, la Poste a de plus en plus de mal à imposer les fermetures de ses offices : dans les communes, la résistance de la population prend de l'ampleur.

Les cantons et les communes pourraient bien se lancer dans un marchandage autour des derniers offices de poste restants. Des affrontements aux et entre les différents niveaux étatiques se

profilent. Cantons, villes, communes et quartiers sont nombreux à voir dans la fermeture d'offices de poste une nouvelle réduction du service public et redoutent de perdre de leur attrait. Il faut donc s'attendre à des tensions.

Le système d'agences promu par la Poste n'est pas une bonne solution de substitution aux offices de poste classiques. Les agences ne peuvent actuellement effectuer ni remboursements sans titre ni paiements en espèces supérieurs à 500 francs, et ne peuvent remettre ni actes judiciaires ni actes de poursuite. Elles ne peuvent pas non plus ouvrir de comptes ou procéder à des identifications (p. ex. pour une ouverture de compte). Les envois en nombre pour les entreprises et les associations, les envois promotionnels et non adressés ne sont pas non plus dans leurs cordes. Il n'est généralement pas possible non plus d'y faire de la monnaie. Ce système désavantagerait donc les quartiers et les communes sans office de poste, ce qui n'est pas sans effets sur la politique locale et régionale et sur la cohésion cantonale.

Motivation de l'urgence : Les négociations entre la Poste et les cantons ayant déjà démarré ou étant imminentes, le gouvernement doit se pencher immédiatement sur cette question.

Réponse du Conseil-exécutif

Il est capital que l'économie et la population du canton de Berne bénéficient d'un bon approvisionnement dans le domaine des services postaux. Les objectifs du canton de Berne en la matière sont définis dans le plan directeur cantonal : le canton de Berne s'emploie à ce que les services postaux soient conformes aux besoins et en harmonie avec le développement du milieu bâti et le réseau de centres du canton de Berne¹. Il est donc essentiel de disposer d'une offre satisfaisante, couvrant les différents besoins de chaque commune et quartier. La forme présentée par cette offre, par contre, est moins importante. Il s'agit d'évaluer au cas par cas et en tenant compte de toutes les circonstances si les prestations doivent être fournies par un office de poste traditionnel ou par d'autres points d'accès. Il existe en effet des avantages permettant de palier les désavantages décrits dans le postulat : grâce au développement du réseau postal planifié par La Poste, le nombre de points d'accès devient plus élevé. De nouvelles offres sont disponibles plus longtemps et en partie même 24 heures sur 24. En outre, l'offre des agences peut être développée en fonction des besoins. La Poste a déjà évoqué quelques possibilités². Les agences postales peuvent par ailleurs revêtir un certain intérêt sous l'angle de la politique régionale étant donné qu'elles renforcent les commerces de détail locaux et contribuent ainsi à leur maintien sur le long terme.

La Poste a informé parallèlement les médias et la Direction de l'économie publique des modifications planifiées. Il s'agit à présent d'élaborer la mise en œuvre au cas par cas. La Poste entend collaborer avec les cantons. Dans le canton de Berne, La Poste mène le dialogue sur le réseau des offices de poste directement avec les régions d'aménagement, les conférences régionales et les villes de Berne, Bienne et Thoune, comme au cours des années précédentes. Au vu de la taille du canton de Berne et de la diversité des besoins régionaux, cette procédure a fait ses

¹ Voir la fiche de mesures du plan directeur cantonal 2030 (mesure C_09). La Direction de l'économie publique est responsable des questions relevant de l'approvisionnement de base dans les domaines des télécommunications et de la poste.

² Communiqué de presse de La Poste du 26 octobre 2016 : <https://www.post.ch/fr/notre-profil/entreprise/medias/communiques-de-presse/2016/la-poste-developpe-le-reseau-du-futur>

preuves. Contrairement à ce qui est présenté dans le postulat, il ne s'agit pas de lutter contre les modifications du réseau postal, mais de rechercher la meilleure solution en ce qui concerne l'approvisionnement en matière de services postaux en dialoguant avec toutes les parties concernées. Ainsi, les communes ont la garantie d'être prises en considération suffisamment tôt dans le processus.

Il convient enfin de rappeler que la Direction de l'économie publique, en sa qualité de responsable selon le plan directeur, entretient des contacts réguliers avec la direction de La Poste et peut ainsi faire valoir la position du canton à ce sujet.

Grâce à la procédure choisie par La Poste, les communes ont la garantie d'être prises en considération. Etant donné que la présente réponse contient l'étude demandée par le postulat, l'intervention peut être classée.

Destinataire

- Grand Conseil